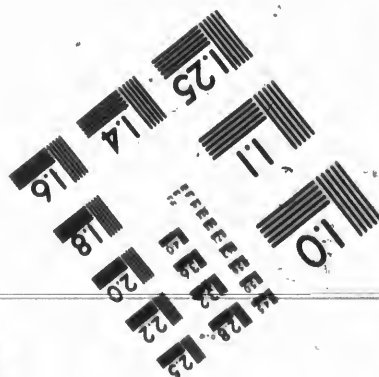
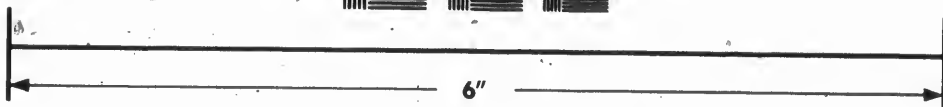
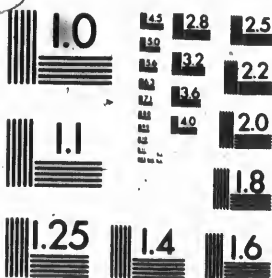


**IMAGE EVALUATION
TEST TARGET (MT-3)**



**Photographic
Sciences
Corporation**

23 WEST MAIN STREET
WEBSTER, N.Y. 14580
(716) 872-4503

**CIHM/ICMH
Microfiche
Series.**

**CIHM/ICMH
Collection de
microfiches.**



Canadian Institute for Historical Microreproductions / Institut canadien de microreproductions historiques

© 1986

Technical and Bibliographic Notes/Notes techniques et bibliographiques

The Institute has attempted to obtain the best original copy available for filming. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of filming, are checked below.

L'Institut a microfilmé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de filmage sont indiqués ci-dessous.

- | | |
|--|--|
| <input type="checkbox"/> Coloured covers/
Couverture de couleur | <input type="checkbox"/> Coloured pages/
Pages de couleur |
| <input type="checkbox"/> Covers damaged/
Couverture endommagée | <input type="checkbox"/> Pages damaged/
Pages endommagées |
| <input type="checkbox"/> Covers restored and/or laminated/
Couverture restaurée et/ou pelliculée | <input type="checkbox"/> Pages restored and/or laminated/
Pages restaurées et/ou pelliculées |
| <input type="checkbox"/> Cover title missing/
Le titre de couverture manque | <input checked="" type="checkbox"/> Pages discoloured, stained or foxed/
Pages décolorées, tachetées ou piquées |
| <input type="checkbox"/> Coloured maps/
Cartes géographiques en couleur | <input checked="" type="checkbox"/> Pages detached/
Pages détachées |
| <input type="checkbox"/> Coloured ink (i.e. other than blue or black)/
Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire) | <input checked="" type="checkbox"/> Showthrough/
Transparence |
| <input type="checkbox"/> Coloured plates and/or illustrations/
Planches et/ou illustrations en couleur | <input checked="" type="checkbox"/> Quality of print varies/
Qualité inégale de l'impression |
| <input type="checkbox"/> Bound with other material/
Relié avec d'autres documents | <input type="checkbox"/> Includes supplementary material/
Comprend du matériel supplémentaire |
| <input type="checkbox"/> Tight binding may cause shadows or distortion
along interior margin/
La reliure serrée peut causer de l'ombre ou de la
distorsion le long de la marge intérieure | <input type="checkbox"/> Only edition available/
Seule édition disponible |
| <input type="checkbox"/> Blank leaves added during restoration may
appear within the text. Whenever possible, these
have been omitted from filming/
Il se peut que certaines pages blanches ajoutées
lors d'une restauration apparaissent dans le texte,
mais, lorsque cela était possible, ces pages n'ont
pas été filmées. | <input type="checkbox"/> Pages wholly or partially obscured by errata
slips, tissues, etc., have been refilmed to
ensure the best possible image/
Les pages totalement ou partiellement
obscurcies par un feuillet d'errata, une pelure,
etc., ont été filmées à nouveau de façon à
obtenir la meilleure image possible. |
| <input type="checkbox"/> Additional comments:
Commentaires supplémentaires: | |

This item is filmed at the reduction ratio checked below/
Ce document est filmé au taux de réduction indiqué ci-dessous.

10X	12X	14X	16X	18X	20X	22X	24X	26X	28X	30X	32X
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

The copy filmed here has been reproduced thanks to the generosity of:

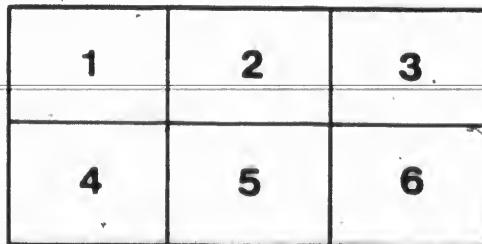
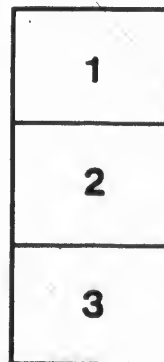
Seminary of Quebec
Library

The images appearing here are the best quality possible considering the condition and legibility of the original copy and in keeping with the filming contract specifications.

Original copies in printed paper covers are filmed beginning with the front cover and ending on the last page with a printed or illustrated impression, or the back cover when appropriate. All other original copies are filmed beginning on the first page with a printed or illustrated impression, and ending on the last page with a printed or illustrated impression.

The last recorded frame on each microfiche shall contain the symbol \rightarrow (meaning "CONTINUED"), or the symbol ∇ (meaning "END"), whichever applies.

Maps, plates, charts, etc., may be filmed at different reduction ratios. Those too large to be entirely included in one exposure are filmed beginning in the upper left hand corner, left to right and top to bottom, as many frames as required. The following diagrams illustrate the method:



L'exemplaire filmé fut reproduit grâce à la générosité de:

Séminaire de Québec
Bibliothèque

Les images suivantes ont été reproduites avec le plus grand soin, compte tenu de la condition et de la netteté de l'exemplaire filmé, et en conformité avec les conditions du contrat de filmage.

Les exemplaires originaux dont la couverture en papier est imprimée sont filmés en commençant par le premier plat et en terminant soit par la dernière page qui comporte une empreinte d'impression ou d'illustration, soit par le second plat, selon le cas. Tous les autres exemplaires originaux sont filmés en commençant par la première page qui comporte une empreinte d'impression ou d'illustration et en terminant par la dernière page qui comporte une telle empreinte.

Un des symboles suivants apparaîtra sur la dernière image de chaque microfiche, selon le cas: le symbole \rightarrow signifie "A SUIVRE", le symbole ∇ signifie "FIN".

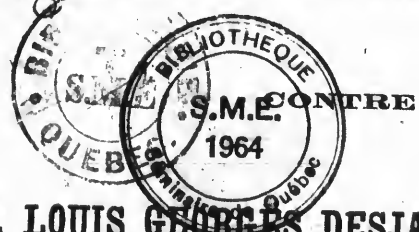
Les cartes, planches, tableaux, etc., peuvent être filmés à des taux de réduction différents. Lorsque le document est trop grand pour être reproduit en un seul cliché, il est filmé à partir de l'angle supérieur gauche, de gauche à droite, et de haut en bas, en prenant le nombre d'images nécessaire. Les diagrammes suivants illustrent la méthode.

1284 Politique N° 12

Bibliothèque
Séminaire de Québec
Université de Québec
C. U. Q.

par M. L. Langelier
Candidat
Nov. 1881

M. LOUIS GEORGES DESJARDINS, Journaliste



**M. LOUIS GEORGES DESJARDINS, Candidat
du Gouvernement Chapleau.**

Lors de sa rencontre avec M. Langelier, à Saint-Jean de l'Île-d'Orléans, dimanche le 5 novembre, ainsi qu'à plusieurs autres endroits depuis cette rencontre, M. Louis George Desjardins, qui appartient à la rédaction du *Canadien*, a déclaré qu'il se "présente comme candidat du gouvernement Chapleau et comme conservateur."

Cette déclaration comporte un mensonge dont la réfutation se trouve dans les propres écrits de M. Desjardins, dans le journal qu'il rédige, dans le *Canadien*. En lisant ces écrits, il est impossible de ne pas constater hors de tout doute : 1° que le gouvernement Chapleau n'est pas un gouvernement conservateur ; 2° qu'en se donnant comme le *candidat officiel*

de ce gouvernement, M. Desjardins, d'après son propre journal, ne peut pas *franchement* se donner comme candidat conservateur.

Afin de prévenir les électeurs de bonne foi contre la confusion et les fauses représentations au moyen desquelles M. Desjardins voudrait se faire élire dans le comté de Montmorency, nous allons mettre en regard des déclarations de M. Desjardins, comme candidat ministériel, les écrits du même M. Desjardins, comme journaliste conservateur au *Canadien*. Quand les électeurs auront fait cette comparaison, ils pourront se former une juste idée du caractère politique de ce M. Desjardins et voir si c'est en sa qualité de journaliste qu'il a voulu tromper les électeurs, ou bien si c'est en sa qualité de candidat ministériel. Examinons un peu son dossier.

1° Le gouvernement Chapleau n'est pas un gouvernement conservateur.

M. Desjardins, *candidat*, se donne comme conservateur, parce qu'il est le candidat du gouvernement Chapleau. Mais le gouvernement Chapleau n'est pas un gouvernement conservateur, ainsi que l'a écrit M. Desjardins, journaliste. Voici ce que nous lisons sur ce point dans le *Canadien*, le journal de M. Desjardins.

Canadien du 3 Novembre 1879.

“ Le district de Québec est représenté—dans le gouvernement *Chapleau*—par Messieurs Flynn et Pâquet.

“ Prévoyant ce qui vient d'arriver, nous avons d'avance, dans ces colonnes, donné humblement notre avis. Notre voix et celle du parti sont restées sans écho. Il est pourtant certain que les voix conservatrices de ce district sont des voix dévouées et fidèles entre toutes.

“ Aujourd'hui, nous sommes dans la pénible position d'avoir comme repré

sentants de nos principes, de nos labeurs, de nos sacrifices, deux libéraux, deux hommes qui nous ont combattus avec acharnement.”

Dans un autre article intitulé : *Lévis, le Canadien* de la même date dit :

“ Le reste du discours de M. Chapleau a été en faveur de l'union. ”

“ M. Pâquet lui a succédé. Il a déclaré *n'avoir renoncé à aucun de ses principes*; et, pour expliquer son abandon de M. Joly, il a donné comme l'une des principales raisons *le refus de l'ex-premier-ministre de présenter une mesure pour l'abolition du Conseil.* ”

“ M. Loranger succéda à M. Pâquet et dit que pour sauver la province il fallait un gouvernement composé d'éléments divers. ”

“ M. Tarte, qui assistait à l'assemblée en simple spectateur, fut appelé par la foule à prendre la parole. Il ne pouvait refuser l'invitation. Il dit qu'il regretta beaucoup les déclarations de M. Pâquet, surtout celle relative au Conseil Législatif. Il invita le nouveau ministre à déclarer qu'il se présente comme conservateur et n'est pas pour l'abolition du Conseil. M. Pâquet ne crut pas devoir répondre. M. Tarte dit alors que pour lui sa position était très claire, que si M. Pâquet se fût présenté conservateur, il eût été obligé de lui donner son appui, mais que *puisque il est pour l'abolition du Conseil et qu'il n'a renoncé à aucun de ses principes libéraux*, il supportera contre lui un conservateur, s'il s'en présente un, et n'interviendra en aucune façon s'il se présente un libéral. ”

Canadien du 5 Novembre 1879.

“ Ceux qui ont des yeux pour voir savent cela, de même qu'ils savent que le parti conservateur a seul assez d'éléments de force pour ne pas succomber à la tâche. ”

“ De là l'objection d'un très grand nombre à entendre affirmer que *le ministère représente un nouveau parti, que ce n'est pas l'idée conservatrice qui en est la base.* ”

“ Tenons à nos principes, ou nous habituons le peuple à ne voir dans les hommes publics que des chercheurs d'emplois et des spéculateurs. ”

Canadien du 12 Novembre 1879.

“ Un abîme sépare les deux idées conservatrice et libérale; et quand nous entendons des conservateurs pérorer sur la “modération,” “la conciliation,”

“ l'harmonie ”, dispenser la paix aux hommes de bonne volonté,” nous avons le droit de scruter leurs paroles et de demander compte de leurs intentions.

“ Il n'y a pas d'alliance possible entre les deux grandes idées qui se disputent la prépondérance ici, comme ailleurs.

“ C'est à ce point de vue que nous nous sommes placés pour apprécier la position politique créée par l'avènement au pouvoir du cabinet de M. Chapleau. Deux hommes, jusque-là publiquement attachés aux principes libéraux, ont été choisis pour faire partie de l'administration.

“ On a commencé par annoncer que ces messieurs ne renonçaient à aucune de leurs idées, qu'ils restaient libéraux.

“ Nous avons cru, nous croyons plus que jamais, que ces déclarations n'étaient pas acceptables et que d'y adhérer en silence était une faute grave, une impossibilité. Nous avons protesté, nos protestations ont eu de l'écho et rencontré de consolantes et fortes sympathies. Elles ont eu de l'effet, nous avons obtenu notre but et provoqué d'importantes explications.

“ D'aucuns, des gens de bonne foi et que nous respectons infiniment, nous ont taxé d'imprudenc. Plus nous y réfléchissons, plus nous sommes d'avis que l'imprudenc eût consisté à laisser dire au peuple de cette province, qu'à l'avenir la base de notre programme ne reposerait pas sur les principes conservateurs, mais sur la “ conciliation ”, etc : *c'est-à-dire sur les appels sonores des libéraux de tous les pays, qui se targuent d'être “ modérés ”, “ conciliants ” en donnant à l'erreur préséance sur la vérité.*”

Canadien du 21 janvier 1880.

“ Mais l'on dit : nous ne voulons pas de sacrifices de principes quand nous parlons de modération et de paix. Nous disons, nous, que cette idée de paix que l'on exalte et que l'on répand est *le sacrifice du parti conservateur*. Il n'y a pas de milieu en matières de principes, et pour nous servir d'une phrase de M. Veillot, “ il faut soigneusement veiller à rester tout un pour ne pas bientôt se trouver tout autre.”

Canadien du 1^{er} avril 1880.

L'on a le droit de s'étonner des tentatives renouvelées de temps à autre pour convaincre l'opinion publique que les principes conservateurs doivent faire place à quelque chose de “ vaporeux ” qui est qualifié de “ conciliation,” etc. Nous regrettons sincèrement ces tentatives, elles sont maladroités, déplacés, et nous ajouterons dangereuses. On est conservateur ou on est libé-

ral. Quand on est conservateur, on repousse toutes les doctrines libérales. Il n'y a pas de juste milieu en face des principes, et ceux qui veulent concilier les idées libérales avec les idées conservatrices ne sont pas des conservateurs.

Canadien du 5 juin 1880.

" M. Tarte a réclamé justice pour le parti conservateur de ce district.

" Il a reproché au cabinet de distribuer le patronage sans égard pour les services des vieux et fidèles serviteurs du parti. Le député de Bonaventure a dit au gouvernement : Ayez donc le courage de vous appeler un gouvernement conservateur, au lieu de chercher des appellations en l'air pour vous servir d'enseigne. Il a fait ces observations comme il l'a déclaré en Chambre—dans l'intérêt du parti, dans l'intérêt même du cabinet, car, a ajouté M. Tarte, entre deux maux on subit le moindre. M. Tarte a été l'expression de la pensée du parti conservateur en donnant au gouvernement ce conseil qu'il devra mettre en pratique, s'il veut ranimer la confiance et empêcher la désagrégation dans nos rangs. Il est inutile de le caohor : les réticences, le manque d'énergie du gouvernement, à s'affirmer comme gouvernement conservateur, la distribution peu judicieuse du patronage ont créé un mécontentement général. Le cabinet sait lui-même que nous ne chargeons pas le tableau."

Canadien du 26 juillet 1880.

" Cette juste part faite à M. Chapleau, nous disons que son cabinet n'a pas gagné de sympathies pendant la session. L'incontestable talent du premier ministre est loin de suffire à réparer les brèches faites par ses vagues déclarations. Son penchant à l'union avec les libéraux est trop visible pour que la confiance du parti conservateur ne soit pas ébranlée."

Canadien du 28 août 1880.

" Plusieurs d'entre nous ont payé cher le travail qu'ils ont fait alors pour l'honneur de la province et du parti conservateur !

" La destitution de M. Letellier, qui détermina la chute de M. Joly, amena pour nous, les conservateurs de Québec, une série d'humiliations incroyables ! "

Canadien du 19 novembre 1880.

De fait, dans le parti conservateur, on manque de confiance dans M. Cha-

pleau. Tout en lui reconnaissant des aptitudes remarquables, on sait qu'il est très élastique sous le rapport des principes.

" Qui nie cela ?

" Qui le répète ?

" Pourquoi la jeunesse de Montréal et la majorité du parti se sont-elles séparées de notre confrère (de la Minerve) ?

" Nous le disons sans crainte : parce que la Minerve est un instrument destiné à contrôler la politique dans le but de servir des intérêts privés."

Canadien du 29 avril 1881.

Je crains que M. Chapleau ne se fasse singulièrement illusion sur l'état des esprits dans notre province et dans le parti conservateur, au moins sur certaines questions. Par exemple, le clergé et les catholiques verront avec un sincère sentiment de regret que le discours du trône ne fait pas allusion au règlement de la question de l'influence indue. Quelle injuste influence, quels conseillers mal inspirés ont dicté la conduite du cabinet en cette circonstance ? Autant nous eussions été heureux d'applaudir au premier ministre, prenant une position ferme et courageuse, autant nous déplorons la faute qu'il a commise."

Canadien du 8 octobre 1881.

" M. Chapleau, en appuyant son cabinet sur une idée de rapprochement avec les libéraux, et en offrant, plus tard, à ces derniers une alliance formelle, a indiqué sans ambiguïté son intention de chercher sa force et ses moyens de gouvernement en dehors des opinions conservatrices.

" LIBÉRAL LUI-MÊME DANS SES IDÉES, il appartient à l'école moderne. Ça n'est un secret pour aucun de ceux qui l'ont suivi dans sa carrière.

" Quelle que soient les raisons—elles sont variées et d'ordres différents—qui aient engagé l'honorable chef du cabinet à rechercher l'alliance des adversaires du parti conservateur, il est hors de doute que sous le rapport des idées il n'est pas, et n'a jamais été en union avec ce qu'on est convenu d'appeler le parti catholique.

" Malheureusement, comme à tant d'autres, le sens catholique lui manque tout à fait, et voilà pourquoi, au lieu d'employer les richesses intellectuelles dont la providence a été prodigue envers lui, à implanter dans notre sol ces notions d'ordre chrétien, qui seules peuvent être de solides assises pour un peuple, il s'en va nous jetant dans la démoralisation et le chaos des principes modernes."

Nous pourrions multiplier ces citations. Mais celles qui précèdent suffisent à démontrer clairement que M. Desjardins se fait l'apôtre du mensonge et des fausses représentations quand il essaie de faire passer le gouvernement et M. Champleau lui-même pour conservateur. En agissant de cette façon, M. Desjardins s'applique du coup les conséquences de ces paroles du *Courrier du Canada*, reproduites dans le *Canadien* du 26 octobre dernier : " Etes-vous conservateur ou libéral ? Si vous n'êtes ni l'un ni l'autre, nous vous retirons notre révérence. *Vous n'êtes ni chair ni poisson, salut !* Si nous ne voulons pas nous voir réduits à l'insignifiance, il faut nécessairement faire table rase de ces gens à attermoiemens, qui ne dépensent le peu d'énergie et de talents qu'ils possèdent que pour intriguer dans un but plus ou moins honnête."

Nous laissons aux conservateurs indépendants le soin de dire si ce n'est pas là le cas de M. Desjardins.

2^o L'Hon. M. Angers n'a pas été consulté sur la formation du gouvernement Champleau.

M. Desjardins se donne comme conservateur. Eh bien, s'il est conservateur, comment se fait-il qu'il appuie aujourd'hui des hommes qui n'ont pas eu la décence, qui n'ont pas eu le cœur, seulement de consulter l'hon. M. Angers, le véritable chef, à cette époque, du parti conservateur dans notre district, sur la formation du gouvernement Champleau ? Ce fait est constaté comme suit dans le *Canadien*, dont M. Desjardins est rédacteur :

Canadien du 4 Novembre 1879.

" Si cet avancé était vrai, on aurait donc fait à M. Angers l'offre d'un portefeuille dans le Conseil législatif ! M. Angers au Conseil législatif ! !

“ Mais nous croyons savoir que la *Minerve* et l'*Événement* n'ont pas été renseignés d'une manière exacte sur les rapports qui ont pu exister entre M. Chapleau et M. Angers.

“ *Ce dernier, nous l'affirmons, n'a pas été consulté sur la formation du ministère.* On a donc tort de mêler son nom à ce débat.

“ Maintenant, ce qui est fait est fait. Nous avons dit, avec autant de modération que possible, notre pensée, nous avons enregistré notre protêt; c'était notre devoir, et nous sommes l'expression des sentiments de notre parti.”

Et si M. Chapleau n'a pas consulté M. Angers, c'est parce qu'il savait bien que ce dernier était trop franc, trop honorable, trop attaché à ses principes pour consentir à l'entrée dans le ministère de deux libéraux déguisés et vendus comme M. Flynn et M. Paquet. La base de la prétendue politique de conciliation, c'est d'éliminer les honnêtes gens, les hommes de principes, et c'est pourquoi il a éliminé l'hon. M. Angers.

30. M. Desjardins sur le husting dit que la dette n'est que de treize millions et il dit dans le *Canadien* qu'elle est de dix-sept millions,

A l'assemblée tenue à Saint-Laurent dimanche, le 5 novembre, M. Desjardins a grossièrement démenti M. Langelier lorsque ce dernier a affirmé que la dette de la province est de \$15,000,000, chiffre donné par M. le trésorier Robertson. Or le *Canadien*, le journal même de M. Desjardins, a dit que la dette est de dix-sept millions. M. Desjardins a donc menti à Saint-Laurent ou dans le *Canadien*, il peut faire le choix; mais nous allons prouver que c'est à Saint-Laurent, en citant le *Canadien*.

Canadien du 15 mai 1880

“ Quelque soient les conditions de l'emprunt, (de Paris) ça n'en est pas moins un emprunt. Nous devions environs treize millions, nous sommes en-

dette
en ch
dette

a di
M.
pas
de f
pab
con

40.

fav
a di
facil
de g
de c
désa

non à
fices
et Oo

En l'a

notre
songer
irer d'

dettes de dix-sept millions. Nous aurons désormais notre million de piastres, en chiffres ronds, à trouver annuellement pour faire honneur à l'intérêt de nos dettes."

Canadien du 18 mai 1880

" Nous devons environ dix-sept millions de piastres aujourd'hui."

Qui a menti à Saint-Laurent ? Est-cé M. Langelier, qui a dit que la dette de la province est de 15 millions, ou bien M. Desjardins, qui a soutenu qu'elle est moindre et n'excède pas 13 millions ? Pourquoi mentir ainsi au public et essayer de fausser les faits ? Que penser d'un homme qui se rend coupable d'un pareille outrage à la vérité et aux faits, tels que constatés dans son propre journal ?

40. La vente du chemin de fer de Québec, Montréal, Ottawa et Occidental.

Comme candidat ministériel, M. Desjardins se déclare, en faveur de la vente du chemin de fer de Q. M. O. et O. Or il a dit absolument le contraire comme journaliste, ainsi qu'il est facile de le constater en relisant le *Canadien*. Voici des extraits de quelques-uns des articles dans lesquels il a dit que la vente de ce chemin de fer, qu'il demande aujourd'hui, est une affaire désavantageuse à la province.

Canadien du 12 décembre 1879

" Les efforts du cabinet de Québec et de la législature doivent donc tendre, non à la vente du chemin, mais à l'obtention d'un octroi proportionné aux bénéfices que la Puissance retirera du chemin de fer de Québec, Montréal, Ottawa et Occidental, comme continuation du Pacifique.

" Cette position est la plus rationnelle et la seule véritablement équitable. En l'adoptant avec énergie, nous arriverons au succès.

" Nous obtiendrons aussi facilement une compensation que la vente de notre chemin, et la différence est incalculable. Car pour tous ceux qui veulent songer à l'avenir, la vente est une opération qui peut aujourd'hui sembler nous irer d'embarras pour nous exposer à des dangers sérieux."

Canadien du 13 mai 1881.

La province est de l'avis exprimé dans son discours sur l'adresse par l'hon. M. Loranger : " Il faudrait mieux s'imposer de nouveaux sacrifices que de ne pas garder entre nos mains une propriété dont la valeur augmente chaque jour dans de si larges proportions." Quand le procureur-général fit cette ferme et loyale déclaration, sa voix fut couverte des applaudissements de la chambre. Tous les hommes éclairés (M. Desjardins n'est donc plus éclairé) sont prêts à se joindre à ces applaudissements de la députation, et à appuyer ceux qui suivront cette voie, qui est *la voie du patriotisme, de la saine politique et du dévouement aux intérêts publics.*"

En se déclarant contre cette politique, M. Desjardins, de l'aveu même de son journal, se range donc contre la voie du patriotisme, de la saine politique et du dévouement aux intérêts publics ! S'il nie, son journal le dément.

Canadien du 17 juin 1881.

" Selon les calculs de M. Sénécal lui-même, le chemin provincial donnera pour l'année fiscale qui commencera le 1^{er} juillet, un revenu net de \$305,000."

" La législature a donc eu mille fois raison de ne pas vendre et de ne pas louer cette entreprise, dont la valeur a augmenté dans de si encourageantes proportions."

Canadien du 22 juin 1881.

" Cette somme étant de \$300,000 déjà, nous pouvons compter, en conséquence, \$400,000, si le chemin est administré—comme nous espérons qu'il le sera—avec prudence et intégrité, sans arrière pensée de spéculation.

" La déclaration de M. Chapleau est la plus éloquente réponse qui pouvait être faite à ceux qui, comme M. Morcier, par exemple, soutiennent que l'un des moyens de sauver la patrie est de vendre ou affirmer notre chemin. On dirait en vérité que les spéculateurs qui si morfondent pour en obtenir la possession, n'ont jamais pensé à autre chose qu'à nous enrichir, en s'immolant pour nous."

Canadien du 20 août 1881

LA VENTE DU CHEMIN.

SES CONSÉQUENCES.

“ Les partisans quand même de la vente du chemin provincial—c'est-à-dire les spéculateurs qui le convoitent—ont trouvé une raison patriotique pour convaincre les naïfs. Il faut vendre le chemin pour donner à l'agriculture et à la colonisation des encouragements sérieux !

Remarquons en passant que c'est précisément la raison que M. Desjardins a donnée à Sain-Jean, le 5 novembre, pour se justifier d'être favorable à la vente du chemin de fer pour huit millions. “ Si nous vendons notre chemin de fer huit millions, a-t-il dit, le gouvernement pourra consacrer des sommes bien plus considérables à l'agriculture et à la colonisation.” C'est précisément ce que le *Canadien* appelle “ une raison pour convaincre les naïfs,” et en se servant de cette raison, M. Desjardins, de son propre aveu, de l'aveu de son journal, prend les électeurs pour des naïfs, pour des hommes qui ne comprennent rien et qu'on peut bernier à volonté. Voilà le beau compliment qu'il fait aux électeurs.

Mais continuons la citation du *Canadien*, qui est un éreintement en règle du principal article du programme de M. Desjardins :

“ Comprenons-nous : la chose en vaut la peine.

“ C'est dans le but de diminuer notre dette et d'avoir, en conséquence, moins d'intérêts à payer, que nous renoncerions à la propriété du chemin de fer Québec, Montréal, Ottawa et Occidental. Voilà la proposition.

“ Qu'on la discute.

“ Notre chemin nous donnera ou doit nous donner, cette année, un revenu de plus de trois cent mille piastres. Nous posons le plus bas chiffre, celui du commissaire des chemins de fer et du surintendant, qui n'avaient pas d'intérêt à exagérer le montant des recettes. Ces recettes ne sauraient manquer de se

développer dans une très large mesure, de mois en mois, d'années en années. Nous sommes en position d'affirmer que, pour le mois de juillet dernier, elles ont été de quatre-vingts pour cent plus considérables que pour le mois de juillet 1880. Cette augmentation de trafic est une augmentation de valeur : cela va de soi.

“ Une vente — en supposant que le produit en serait appliqué à payer nos créanciers — *diminuera-t-elle de plus de \$300,000 l'intérêt sur notre dette ? C'est peu probable. Alors à quoi bon vendre ?*

“ *Même à ce point de vue immédiat, la vente n'offre aucun avantage.*

“ Ceux qui veulent acheter connaissent le prix que vaut le chemin, les profits qu'il peut donner : M. Sénécal, qui en a surveillé l'exploitation depuis deux ans, étant au nombre des acheteurs. S'ils ne savaient pas, s'ils n'étaient pas certains de réaliser de gros bénéfices, pourquoi tenteraient-ils de si nombreux efforts pour en obtenir la possession ?

“ Comme question de fait, le chemin rapportera \$500,000, l'année prochaine peut-être, s'il est administré honorablement et énergiquement—comme la province a droit d'exiger qu'il le soit—si les arrangements avec les autres compagnies et embranchements *ne se font pas au détriment du trésor.*

“ Où nous conduirait la vente ?

“ *Sûrement, nous ne diminuerions pas notre dette. Ceux qui ont cette illusion sont dans une dangereuse erreur.* La disposition actuelle des esprits, la puissance des spéculateurs et des contracteurs—nous ne faisons aucune allusion personnelle—*les intérêts que la moitié des députés possèdent dans des projets divers, imposent à tout homme clairvoyant la conviction que l'argent provenant de la vente du chemin sera employé dans de nouvelles entreprises ! Il n'y a pas l'ombre d'un doute à ce sujet.*

“ La conséquence serait spécialement désastreuse pour les comtés à travers lesquels passe le chemin, *pour toute la rive nord.*

“ La compagnie—surtout si elle est composée de capitalistes étrangers—sera tout à fait indépendante de nous. Elle fera du commerce, c'est indubitable, et *réglera de fait, dans une bonne mesure, le prix de plusieurs articles importants de notre production agricole : le foin, les grains, etc.* Une compagnie, ayant à elle un chemin de fer, le seul qui sillonne une contrée, et faisant du commerce, peut tuer infailliblement la compétition et—comme nous venons de le dire—commander les prix.

“ Un fait, que nous connaissons personnellement, nous offre un exemple frappant.

“ Deux marchands de foin et de grain, bien connus, messieurs Robillard et Caron, ont perdu, dans le cours de l'automne et de l'hiver, une somme de \$40,000 au moins, parce que le nombre de chars qui leur avaient été promis pour transporter leurs effets, ne leur a pas été fourni en temps opportun. Figurez-vous une compagnie, en possession du chemin et gênant à son profit le commerce local, par des retards, des tarifs spéciaux, etc., etc. *Ce serait la ruine des campagnes.* (Et M. Desjardins demande cela.)

“ *En principe, nous sommes opposé à la vente de notre voie provinciale, surtout à des capitalistes étrangers.* Nous ne disons pas qu'à un moment donné il ne puisse se présenter des acheteurs, des événements, des offres et des garanties qui modifient nos opinions. En pareille matière, il serait ridicule de se cramponner à une opinion, qui peut être aujourd'hui la meilleure et moins valoir un an après.

“ Nous donnons nos raisons, sans parti pris, sans passion, sans arrière-pensée.”

Canadien du 31 octobre 1881.

“ La question du moment, celle qui concentre l'attention des hommes qui songent au lendemain et qui n'ont en vue autre chose que l'intérêt général, c'est la question du chemin provincial. Je ne parle pas aux spéculateurs qui le convoitent et dont le droit est de s'efforcer de l'acquérir. Il serait bien oiseux aussi de songer à convaincre les *gens de presse* qui sont les instruments de la spéculation. (Ces gens de presse, ça ressemble un peu à M. Desjardins.)

“ Ceux qui veulent acheter le chemin ne se hâtent autant, que parce qu'ils sentent que plus tard ils paieraient plus cher. En achetant maintenant, ils savent que dans deux ou trois ans, s'ils le veulent, ils vendront *en empochant trois ou quatre millions.*

“ Ce chemin, l'un des plus faciles à exploiter du continent américain, peut donner \$500,000 par année. *Nous ne devrions pas nous en déposséder pour une somme moindre de dix millions.* (M. Desjardins, lui, est prêt à jeter deux millions à l'eau et à le vendre pour huit millions, ainsi qu'il l'a déclaré à Saint-Jean).

“ Le sujet que je viens d'effleurer vaut la peine qu'on s'en occupe. *Il s'agit de la ruine ou du salut de la province.* Si le chemin est sacrifié, (M. Desjardins veut le sacrifier) électeurs et contribuables, préparez-vous à payer des impôts.

“ C'est le temps d'exiger des candidats des explications catégoriques sur leurs intentions. ”

Donnez ces explications, M. Desjardins.

Avec le gouvernement Chapleau, la province est sous la tutelle de la canaille.

M. Desjardins est l'homme du gouvernement Chapleau. Sur les *hustings*, il fait les plus grands éloges de ce gouvernement. Or, dans son journal, il a dit ou laissé dire que le gouvernement Chapleau est le gouvernement de la canaille, le règne du “ Cimonage, ” de “ l'ignoble Cimonage. ”

Canadien du 29 octobre 1880

“ Il est donc hors de doute que c'est, une fois de plus, le renommé M. Cimon qui a mis le premier ministre en scène. Nous le regrettons pour le chef du gouvernement, car la compagnie de M. Cimon n'est pas de nature à commander la confiance et le respect du parti conservateur. ”

“ M. Chapleau n'a pas cru à propos de se *désentourer*, ou il ne l'a pas pu... du moment que M. Chapleau prétend conduire le parti conservateur avec les avis d'un homme comme M. Cimon, notre devoir est de protester avec toute l'énergie dont nous sommes capables... Si M. Cimon doit être le chef du parti conservateur dans ce district, nous n'en sommes pas. ”

“ M. Chapleau doit à son parti plus de respect, et—disons-le—il s'en doit plus à lui-même. ”

Canadien du 8 novembre 1880.

“ Nous avons formulé contre M. Chapleau un reproche sérieux : nous le formulons de nouveau, au nom de tous les conservateurs qui tiennent à l'honneur du parti. *Le premier ministre a dans son entourage des hommes corrompus, dépravés, perdus dans l'estime publique.* A maintes reprises il a été averti, supplié de se *désentourer*. Et plus d'une fois, entant lui-même à quels graves soupçons il s'exposait, il a renié, désavoué ces liaisons malsaines que la députation conservatrice toute entière connaît, désapprouve et redoute... ”

“ Et pour ce qui nous concerne plus particulièrement, nous du district de Québec, à quels “ tripotiers ” voyons-nous M. Chapleau accorder sa confiance ? ”

Comment veut-il que nous gardions le silence lorsque nous sommes les témoins journaliers, les victimes de son alliance avec des hommes que tous les partis dédaignent, de son indifférence et même de son mépris pour ceux qui ont fait les luttes et les sacrifices du passé ?

“ Nous admettons que nous avons l'ambition légitime de ne pas voir notre province et notre parti et nos hommes publics SOUS LA TUTELLE DE LA CANAILLE ! ”

M. Desjardins est devenu moins scrupuleux : comme candidat, il accepte cette tutelle. . . .

Canadien du 18 novembre 1880

“ Un gouvernement—même le gouvernement dont M. Chapleau est le chef et M. Cimon la cocarde—est une machine puissante. Du jour au lendemain, sous l'influence de la machine, les papiers et leurs rédacteurs, et jusqu'aux députés, changent d'opinions, écrivent noir, écrivent blanc, disent le pour soutiennent le contre, trahissent leurs amis, manquent à leur parole, mentent à leur conscience, trafiquent de leur honneur.”

Beau régime, n'est-ce pas ? Et c'est ce régime là que M. Desjardins veut aller supporter en Chambre, puisqu'il se présente comme candidat du gouvernement Chapleau.

Canadien du 12 novembre 1881.

“ Que M. Chapleau fasse donc coucher son ami Cimon sous son traversin, si le cœur lui en dit. Cela ne nous regarde pas. Mais nous trouvons étrange, scandaleux, de voir le premier ministre donner à cet homme le contrôle du patronage, se servir de lui comme d'un instrument, le combler d'extras et d'ouvrage au détriment des ouvriers de la ville.”

Trouvez-vous encore cela scandaleux M. Desjardins.

Canadien du 5 octobre 1880

“ M. Chapleau calcule sans doute, et avec raison sur la désorganisation du parti libéral, dans lequel il a su amollir plus d'un courage. Puis il a les spéculateurs, les contracteurs, etc. qui comptent sur sa présence à la tête de nos affaires provinciales, pour la réalisation de projets auxquels l'esprit d'entreprise (lirez de spéculation) du premier ministre leur donne espoir.”

Ceci explique mieux que n'importe quoi la candidature de M. Desjardins.

Il faut des taxes.

M. Desjardins dit partout que tout va bien, etc., Or, son journal dit le contraire et demande qu'on impose des taxes. Lisez;

Canadien du 24 mai 1880.

“ Il est même très certain qu'il n'est pas nécessaire d'inventer quoi que ce soit pour sauver la province, en rétablissant l'ordre dans ses finances. Il suffit de mettre en pratique le plus simple des principes d'économie politique : *prélever les revenus nécessaires pour faire face aux dépenses.* ”

Canadien du 10 juin 1880.

“ Le premier ministre a annoncé sa ferme décision de rétablir l'ordre dans notre budget provincial, même en *prélevant des impôts nécessaires.* ”

Ainsi, électeurs de de Montmorency, si vous voulez qu'on vous écrase de nouvelles taxes, élisez M. Desjardins, il est l'homme pour cela, à moins qu'il n'ait pas dit ce qu'il pense dans le *Canadien*.

—o—

Il aurait été facile de citer une foule d'autres articles dans lesquels le *Canadien*, le journal de M. Desjardins, a combattu et dénoncé le gouvernement Chapleau; mais ce qui précède suffit pour démontrer clairement que M. Desjardins a manqué de bonne foi en écrivant ainsi dans le *Canadien*, ou qu'il manque de bonne foi en vous disant sur les *hustings* le contraire de ce qui a paru dans son journal, le *Canadien*. Si les électeurs de Montmorency veulent être représentés par un homme qui écrit noir et qui dit blanc sur la même chose, qu'ils élisent M. Desjardins, c'est l'homme pour cela.

